



LHOIST FRANCE OUEST

Usine des Gaillards – Saint-Gaultier (36)

Réponse à l'avis MRAE

Rapport

Réf : CACILB223526 / RACILB05041-02







AMAR / JPT

03/01/2022



LHOIST FRANCE OUEST

Réponse à l'avis MRAE

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	02/01/2022	01	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 
Rapport modifié	03/01/2022	02	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACILB223526 / RACILB05041-02
Numéro d'affaire :	A56475
Domaine technique :	IC01

GINGER BURGEAP Agence Loire-Bretagne • 8, 10, 12, rue du docteur Herpin – 37000 Tours
Tél : 02.47.75.25.45 • burgeap.tours@groupeginger.com

1. Contexte

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire s'est réunie le 5 décembre 2022. L'ordre du jour comportait, notamment, l'avis sur le projet de changement de combustible dans un four de l'usine de production de chaux de la société LHOIST France OUEST sur le territoire de la commune de Saint-Gaultier (36) qui fait l'objet d'une évaluation environnementale identifiant les principales incidences.

L'activité du site consiste à produire de la chaux calcique à partir de pierre calcaire provenant des carrières de la société LHOIST et notamment de celle attenante à l'usine de Saint-Gaultier. La calcination de la pierre calcaire est réalisée par la combustion de gaz et de coke de pétrole dans deux fours installés sur le site. La production totale annuelle autorisée est de 180 000 t de chaux. Le site produit également 50 000 t de granulats par an. L'usine de Saint-Gaultier a un effectif total de 23 personnes.

L'objectif du projet est de tendre vers une substitution quasi-totale du mélange gaz / coke de pétrole, nécessaire au fonctionnement du four à chaux n°1, par de la biomasse.

Ainsi, la production de chaux se fera sur le site de Saint-Gaultier à partir des combustibles suivants :

- Pour le four 1 : biomasse et gaz naturel ;
- Pour le four 2 : gaz naturel et coke de pétrole.

Deux types de biomasse sont prévues :

- Des plaquettes forestières et paysagères ligneuses provenant majoritairement de la région Centre-Val de Loire, combustibles issus de filière de production de bois, usuellement appelées « **Bois A** » ou « **Bois Energie** » ;
- Des connexes et bois en fin de vie, considérés en tant que déchets, usuellement appelés « **Bois B** ».

Dans l'objectif de pouvoir substituer le combustible actuel par du bois, ce dernier va devoir faire l'objet de plusieurs étapes de préparation avant de pouvoir être utilisé pour l'alimentation du four :

- Réception et stockage de bois ;
- Dosage dans 2 trémies tampon ;
- Criblage et déferrailage ;
- Broyage primaire ;
- Séchage ;
- Broyage final ;
- Stockage produit fini réduit.

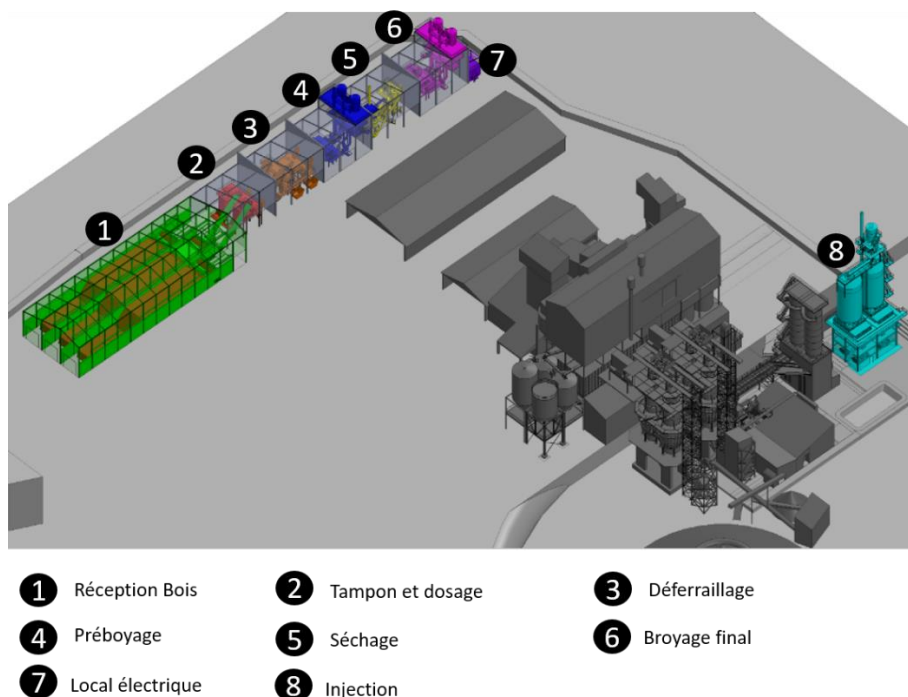


Figure 1 : Vue d'ensemble du projet (Source : LHOIST)

L'autorité Environnementale a conclu que :

« Le projet aura un impact positif pour la réduction des émissions de CO₂, répondant aux objectifs de décarbonation des industries.

Néanmoins, dans le cadre du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale de ce projet consistant à changer un élément du procédé industriel, le pétitionnaire n'a pas jugé utile de recontextualiser son étude d'impact à l'échelle du site : carrière et usine. Il en résulte que plusieurs enjeux et notamment la pollution des eaux méritent d'être retravaillés. »

Une recommandation est donc donnée dans cet avis :

« Compte tenu du fort enjeu que représente le risque de contamination des captages d'eau potable de Saint-Gaultier avec à ce jour une absence de solution de substitution de cette ressource, l'autorité environnementale recommande, à l'échelle du site de Saint-Gaultier (carrière et usine) de :

- Compléter le dossier de manière à présenter de manière exhaustive l'ensemble des sources potentielles de pollution, des voies de transfert et les moyens mis en œuvre pour éviter toute pollution du milieu naturel et de la nappe ;
- De solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé. »

2. Captages d'eau potable à proximité du projet

Le périmètre de protection de captage d'eau potable le plus proche est situé à plus de 40 km au nord du site, à l'ouest de Châteauroux.

Le site est cependant situé sur deux Nappes à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP) :

- NAEP « Calcaires du Lias (Jurassique inférieur) » ;
- NAEP « Trias captif ».

Aucune des deux entités hydrogéologiques et nappes souterraines situées dans les zones d'études du projet ne sont concernées dans ces deux NAEP.

Comme cela est mentionné dans le SDAGE Loire-Bretagne (orientation 6E), il convient de conserver ce patrimoine en maîtrisant la réalisation de nouveaux ouvrages de prélèvement et en dédiant préférentiellement son exploitation à l'AEP par adduction publique.

L'ARS Centre-Val-de-Loire fait état de 3 captages dans l'aire d'étude classique, tous situés sur la commune de Saint-Gaultier :

Tableau 1 : Captages AEP présents à proximité du projet

Code SISE	Code BSS	Captage	Commune	Etat
036000242	05705X0005	Puits	Saint-Gaultier	Actif
036000243	05705X0046	Le Bouzanteuil	Saint-Gaultier	Actif
036000693	05705X0056	Thenay Forage	Saint-Gaultier	Actif

Ces captages sont gérés par le SIAEP de la région de Saint-Gaultier. Leur localisation est indiquée sur la figure ci-après.

Selon le rapport de base réalisé en 2014 sur le site, ces 3 captages sont en aval hydraulique du site et considérés comme vulnérables vis-à-vis d'une éventuelle pollution issue du site. Un des 3 captages (AEP-ST-G) est intégré à la surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines au droit du site.

Sur la base des informations présentés, on peut considérer, en raison de la présence de 3 captages vulnérables en aval hydraulique du site, que les enjeux liés à cette thématique sont forts.

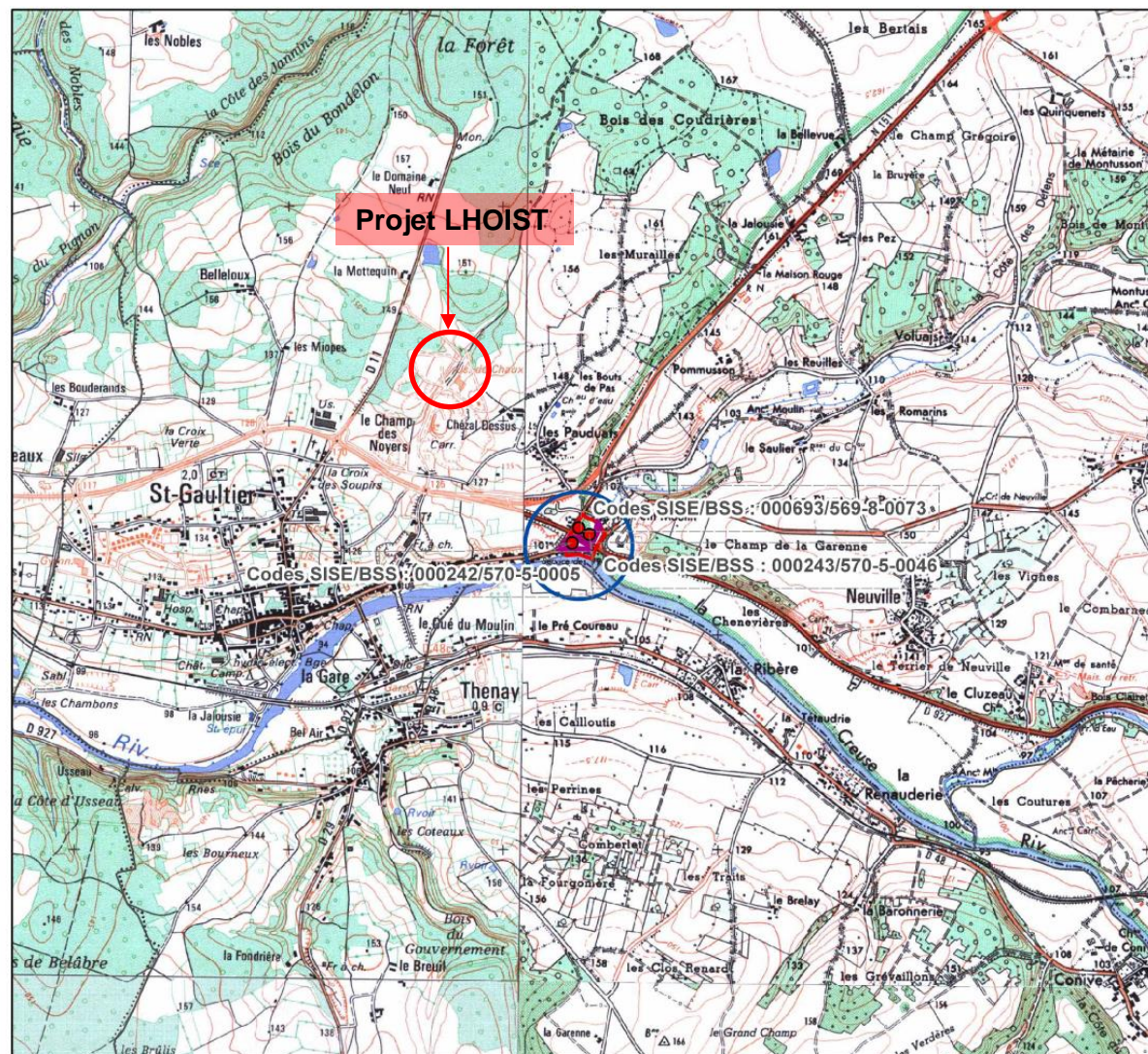
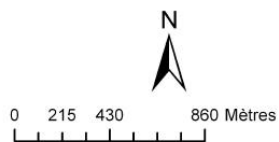


Périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

Département : Indre
Commune d'implantation : ST GAULTIER



- captages en service
- Communes
- Protection éloignée
- Protection rapprochée
- PPI_9_10_07
- Réseau hydrographique



Source : DDASS 36 (c) - IGN/GéoFla (c) - IGN/Scan 25 (c) - Tous droits réservés

réalisation : DDASS-DRASS Centre - septembre 2007

Figure 2 : Captages AEP à proximité du projet (Source : DDASS 36)

3. Sources potentielles de pollution

Les sources potentielles de pollution à l'échelle du site (usine / carrière) après projet seront les suivants :

- Le GNR (cuve de 50 m³) ;
- Le coke de pétrole (2 silos de 180 m³¹) ;
- Le Bois dont celui de récupération, dit Bois B (3 cases de stockage de 600 m³ chacune et 2 silos de stockage avant injection de 290 m³ chacun) pouvant contenir potentiellement des produits du traitement du bois ;
- Divers produits chimiques en fûts, bidons ou pots :
 - Huile hydraulique ;
 - Huile pour engrenages industriels ;
 - Lubrifiant, huile pour engrenages industriels ;
 - Graisse lubrifiante ;
 - Huile isolante ;
 - Antigel, Liquide de refroidissement ;
 - Carburant moteur 4 temps ;
 - Fluide de transmission ;
 - Huile pour engrenages ;
 - Fluide de coupe ;
 - Détergent actif ;
 - Diluant (pour nettoyage).

4. Mesures spécifiques au risque de pollution

Les mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR) visant à limiter ou à minimiser les incidences du projet sur l'environnement et notamment le risque de pollution sont les suivantes :

► GNR

ME : Ravitaillement, réparation, nettoyage et entretien des engins sur aire imperméabilisée équipée d'un débourbeur-déshuileur ou externalisée

Le ravitaillement, la réparation, le nettoyage et l'entretien de l'ensemble des engins de chantier sera réalisé soit sur l'aire imperméabilisée existante du site, soit hors du site chez le prestataire en charge de l'engin.

MR : Cuve de GNR double enveloppe

La cuve de 50 m³ de GNR est à double enveloppe permettant de retenir le carburant ayant éventuellement fuité.

MR : Aire de dépotage étanche

Le remplissage de la cuve de GNR se fait au niveau d'une aire de dépotage étanche.

MR : Mise à disposition de kits antipollution

Des kits antipollution de déversement sont, d'ores et déjà, disponibles sur site afin de permettre une intervention rapide pour circonscrire les écoulements éventuels.

► Divers produits chimiques

ME : Stockage des produits sur rétention

¹ Le projet prévoit le démantèlement du deuxième silo de 360 m³.

Les produits chimiques liquides et les produits à base d'hydrocarbures seront stockés sur des systèmes de rétention étanche mobile dimensionnés conformément aux exigences de la réglementation.

MR : Entretien régulier des engins et du matériel

Les engins seront régulièrement entretenus afin de prévenir les défauts d'étanchéité.

MR : Mise à disposition de kits antipollution

Des kits antipollution de déversement sont, d'ores et déjà, disponibles sur site afin de permettre une intervention rapide pour circonscrire les écoulements éventuels.

► **Coke de pétrole**

MR : Silos sur zone imperméabilisée

Les 2 silos de stockage de coke de pétrole de 180 m³ sont situés sur une zone imperméabilisée.

► **Bois**

MR : Hangar semi-ouvert

La livraison du bois se fait dans un hangar semi-ouvert ; les 3 cases de stockage de 600 m³ se trouvent au fond du hangar, limitant ainsi les envols.

MR : Silo avant injection sur zone imperméabilisée

Les deux silos de stockage de bois avant injection sont situés sur une zone imperméabilisée.

► **Gestion des eaux sur le site**

MR : Etanchéité des bassins

Le site dispose à ce jour d'un bassin de récupération des eaux d'incendie de 170 m³.

Une étude de gestion globale des eaux (pluviales et incendie) du site incluant les modifications liées au projet bois est en cours afin de déterminer la meilleure solution quant à la rétention des eaux potentiellement polluées. A l'issue de cette étude, la mise en place de bassins étanches aux volumes appropriés permettront de satisfaire les nouveaux besoins.

L'impact est alors considéré comme négligeable, direct, et à long terme.